

Édito



Des millions, des milliards...

2022 s'est achevée par les élections professionnelles dans toute la Fonction Publique, élections qui ont conforté la première place tant de la FSU à l'Éducation Nationale que celle du SNUASFP FSU pour représenter les assistant.e.s et conseiller.e.s techniques de service social. Que les militant.e.s, adhérent.e.s et sympathisant.e.s soient remercié.e.s ici de leur implication et votes indispensables à légitimer les revendications du SNUASFP FSU.

Alors que l'école est à la peine au point que plus personne ne veut y travailler, que les hôpitaux crient leur désespoir face à l'inertie politique, que les chômeurs sont encore et toujours pointés du doigt et subissent un recul sans précédent de leurs droits, voilà que le gouvernement veut finir le travail déjà largement entamé de destruction de notre état social en imposant contre l'avis du plus grand nombre une réforme des retraites injuste et brutale.

Comme il est de coutume depuis plusieurs années déjà, les déficits sont convoqués à grand renfort de dramatisation pour justifier un recul des droits sociaux pour tous et singulièrement pour les plus

précaires. Pourtant, les projections du Conseil d'Orientation des retraites (COR) indique la probabilité d'un déficit modéré dans les années à venir. En 2021, le solde constaté est positif à hauteur de 900 millions d'euros, en 2022 il est estimé à 3 milliards allant même à l'encontre des projections initiales. C'est dire toute la vacuité de l'argument budgétaire pour mener une telle réforme qui n'est ni nécessaire ni juste !

C'est en réalité, comme souvent, la question du modèle de société que nous souhaitons qui se pose. Celle du partage des richesses. Celle des choix politiques.

Rappelons que les dividendes versées n'ont jamais été aussi élevées que cette année.

Que plusieurs centaines de milliards sont annoncés pour le budget de l'armée.

Que les exonérations de cotisations employeurs et autres aides aux entreprises atteignent plus de 150 milliards par an.

Pendant ce temps là, le gouvernement se dit être dans l'incapacité de trouver 12 milliards pour les retraites. Il estime faire un effort historique de 1,9 milliards à

l'Éducation Nationale. Il laisse les services d'urgence fermer les uns après les autres. Le secteur de la psychiatrie agonise. Absolument tous les acteurs du travail social pointent l'explosion des besoins et le manque de moyens pour y faire face. Bref, il détruit un à un tout ce qui constitue le socle de notre pacte social au prétexte d'une maîtrise budgétaire alors que les milliards s'accumulent dans les mains de quelques-uns.

En 2023, plutôt que de traverser la rue, il faut l'occuper massivement, augmenter la pression, amplifier la contestation, construire d'autres possibles. Le SNUASFP FSU y sera avec vous et portera aussi la nécessité d'un travail social émancipé de toute logique budgétaire et émancipateur pour toutes et tous.

En définitive, être des millions contre leurs milliards...

Brice CASTEL

P RATIQUES PROFESSIONNELLES

L'intervention collective en milieu scolaire pour lutter et prévenir

Concernant l'inceste, plusieurs théories sociologiques, anthropologique, biologique et psychologique ont traversées le XIX siècle. Claude Levi Strauss a été le plus cité à ce sujet même si plusieurs scientifiques et/ou féministes ont critiqués la théorie comme quoi " la prohibition de l'inceste fonde la société humaine et, en ce sens, elle est la société ".Dorothee Dussy conclut dans un article consacré à ce sujet que " Néanmoins, au bout du compte, on ne doit pas nier la part de responsabilité des sciences sociales dans le fait que l'inceste continue sa route dans la famille, en silence, et dans le fait que nous sommes tous socialisés dans un ordre social qui interdit théoriquement l'inceste mais où il est pratiqué couramment."

VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS : POUR UNE CULTURE DE LA PROTECTION

COMMISSION
INDÉPENDANTE
SUR L'INCESTE ET
LES VIOLENCES
SEXUELLES
FAITES AUX ENFANTS
CIIVISE

Quelle part l'école et le service social en faveur des élèves peuvent-ils et doivent-ils prendre pour mettre fin à cette violence suprême ?

La lecture des conclusions intermédiaires de la CIIVISE de mars 2022 a pu secouer de nombreux professionnels sur cette question.

Les agressions sexuelles attaquent profondément le bien-être et le développement de l'enfant qui les subit.

Elles ont des conséquences psychologiques et somatiques multiples et profondes qui peuvent durer la vie entière (Gorza et al., 2019 ; Pinheiro, 2006 ; OMS, 2002).

Les travaux de la CIIVISE sont construits sur 4 axes : le repérage des enfants victimes, le traitement judiciaire des violences sexuelles, la réparation et la prévention de ces violences.

Il y est souligné que les séances d'éducation à la vie affective et sexuelle sont indissociables de la prévention et du repérage.

P

ratiques professionnelles

Pourtant les chiffres montrent que l'on est bien loin des 3 séances annuelles d'éducation à la sexualité prévue par la loi du 4 juillet 2001 du CP à la terminale.

Place, rôle et questionnements de l'assistante de service social scolaire

Les interventions collectives en milieu scolaire, notamment, visant à prévenir les relations incestueuses sont devenues une demande ciblée de la part du gouvernement. Il est demandé aux enseignants de repérer, écouter et orienter les jeunes victimes d'inceste. La place des assistants de service sociaux est également centrale dans cette dynamique, "160 000 (est) le nombre d'enfants victimes de violences sexuelles chaque année, nous devons aller les chercher pour les protéger" comme l'estime la CIIVISE dans leur axe 1 - le repérage des enfants victimes.

Alors que nous sommes dans une société qui interdit l'inceste, ce fléau perdure ainsi que la loi du silence. Recevoir la parole est différent de donner les moyens à l'enfant de parler. C'est ce que déclare le rapport de la CIIVISE et cela peut venir bousculer les assistants sociaux que nous sommes et également questionner notre pratique professionnelle.

En tant qu'assistant de service social, nous sommes amenés "à tout entendre".

Lorsqu'un enfant confie en entretien individuel des violences sexuelles, un inceste, l'assistant social « sait faire », les schémas

judiciaires et de protection de l'enfance bordent notre intervention (même si la réalité de terrain peut parfois questionner !).

Le plus difficile est de permettre à l'enfant de parler. La CIIVISE affirme « *Nous devons aller les chercher pour les protéger* » : Oui mais comment ?? il s'agit d'une attitude volontariste de chaque adulte et de l'institution dans laquelle il travaille.

Ce n'est pas attendre que l'enfant révèle spontanément les violences sexuelles mais lui permettre de le faire en instaurant un climat de confiance.

L'intervention collective semble une piste à privilégier.

Pour que les élèves sachent que l'assistant social est prêt à « tout entendre », cela passe par notre capacité à nommer l'interdit de l'inceste et le droit d'être protégé.

Aborder cette question de l'inceste lors d'actions collectives peut toutefois s'avérer périlleux. Mener une réflexion de service à ce sujet peut laisser apparaître des réactions très diverses.

A titre d'exemple, lors de la présentation de l'action collective initié par une collègue, les réactions ont été multiples : " bah dis donc avec ça tu vas faire que des signalements ", " je ne sais pas si je m'en sens capable ", " j'imagine déjà le retour des parents au sujet de cette intervention, le scandale dans mon bahut ! » ou encore " je pense qu'il est nécessaire de le faire mais les outils sont anxiogènes, on dit comment faire après l'abus sexuel mais pas comment faire avant pour l'éviter ",

Il semble qu'en premier réflexe, c'est une mise à distance pour

ensuite amener une réflexion d'équipe et individuelle sur le sujet.

Que se joue-t-il ? N'est-ce pas une crainte personnelle que d'éviter d'effectuer des actions de prévention sur le sujet ? A-t-on peur de ce que l'on peut entendre et/ou de constater que le nombre de victimes est bien supérieur à ce que nous ne pouvions imaginer ? a-t-on peur des réactions des adultes qui nous entourent ? Nous sentons-nous capable de faire face à l'accompagnement multitude de situations d'inceste ? Sommes-nous tous égaux pour aborder ce type d'atrocité ?

Quels outils pour aborder cette thématique?

La prévention c'est à la fois repérer les situations à risque, protéger l'enfant avant qu'il ne soit attaqué, protéger, c'est anticiper le risque. Protéger, c'est aussi éviter la récurrence de l'agression.

Enfin prévenir c'est éveiller les consciences !! Il y a du boulot ! Cela pose la question des moyens et des outils que l'institution met à notre disposition ?

Force est de constater qu'il s'agit trop souvent de dynamique individuelle où il s'agit de bricoler avec les moyens du bord. On ne va pas se mentir, à l'EN on a l'habitude de bricoler puisque l'on n'a pas de moyens !

En attendant une réelle prise de conscience de notre Institution, partageons ici quelques pistes à adapter selon l'âge du public.

P

ratiques professionnelles

COMMISSION INDÉPENDANTE SUR L'INCESTE ET LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS

CIIVISE

L'axe 4 : Prévention des violences sexuelles, de la CIIVISE partage quelques outils à utiliser dès le plus jeune âge, à travers la littérature jeunesse mais aussi des supports développés par des associations qui permettent d'aborder les violences sexuelles de manière douce et adaptée.

Le maître-mot serait de faire des choses simples.

Voici le partage de deux collègues à ce sujet :

Une Action sur la puberté en CM2

Présentée sous forme d'échanges avec les élèves à partir de situation du quotidien ce qui

permet de qualifier les gestes interdits et qu'ils posent leurs questions au fil de l'échange

- Qu'est-ce que le consentement autour d'une petite histoire : Layla est amoureuse de Martin et veut lui tenir la main, Martin lui ne veut pas lui tenir : comment Layla peut s'assurer que Martin est d'accord pour lui tenir la main ?
- Quelles sont les parties du corps que la loi interdit de toucher sans leur accord (entre copain ou par adulte), en montrant les parties du corps concernés à chaque fois
- Quelles sont les ressources à leur domicile ou à l'école, qui peut protéger ?

Une autre collègue a pu construire un support numérique ludique

« Et si on se parlait sans tabou », à destination des élèves de 6ème créé à partir de livres jeunesse, de vidéo de prévention « un tonton pas si gentil ». Les élèves sont accompagnés au fil de l'intervention pour aborder le sujet de l'inceste. L'intervention se déroule sur 2 heures, en classe entière, elle débute par les droits de l'enfant, les transformations du corps à la puberté, l'intimité puis le consentement dans les relations aux autres de manière générale puis l'inceste.

L'intervention se termine par la différence entre les bons et les mauvais secrets et amène les élèves à se questionner « que faire si un copain vit ce genre de situation, vers qui l'orienter pour être écouté et protégé partout, à la maison, au collège ? ».

Comme pour toutes les actions collectives, nous avons au sein de nos services sociaux des collègues compétents dans ce domaine, plus à l'aise pour aborder ce sujet. Il ne faut pas hésiter à demander de l'aide, à co-intervenir pour donner du sens à nos pratiques et apporter notre plus-value au changement social en cours sur ce sujet de société.

Lise BAZIER
Evelyne D'AVIAU DE TERNAY

Pourquoi la **RÉFORME** des **RETRAITES** est-elle abjecte* ?



*Ne parlez pas
d'acquis sociaux, mais
de conquies sociaux,
parce que le patronat
ne désarme jamais.*

Ambroise Croizat

DANGEREUSE

RÉFORME

MENSONGÈRE

INJUSTE

RÉFORME DES RETRAITES

RÉFORME DES RETRAITES

Sur le fond

Tout l'argumentaire du gouvernement repose sur des mensonges. Certes on devrait y être habitué depuis 2017 et pourtant...

Nombre d'économistes mais aussi le conseil d'orientation des retraites l'affirment : notre système de retraite n'est absolument pas en danger. Mieux encore en 2022, il est même excédentaire de 3,3 milliards d'euros. Oui, excédentaire ! C'est à l'horizon 2030 que le système pourrait être confronté à un léger déficit mais il existe d'autres moyens d'y faire face sans pénaliser lourdement les travailleurs.

En effet toute cette réforme repose sur une dégradation considérable de la situation des salariés : allongement de la durée de cotisation à 43 années et recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans (contre 62 actuellement).

Le milieu du travail est souvent porteur de stress et de tension quand il ne s'accompagne pas aussi de douleurs physiques. Reculer l'âge de départ à la retraite revient une fois de plus à nier la pénibilité inhérente à l'immense majorité des emplois aussi différents soient-ils (à part c'est vrai celui d'éditorialiste à BFM !)

D'ailleurs beaucoup de salariés du secteur privé sont confrontés à la peur du licenciement à l'approche de la soixantaine et concrètement seul 30% de la classe d'âge 60-64 ans est encore en activité.

Second mensonge

Arguer de l'augmentation de l'espérance de vie pour justifier de pareils reculs. Si l'espérance de vie à la naissance a effectivement progressé de 35 années au cours du XXème

siècle, l'espérance de vie sans incapacité était en 2019 de 64,6 ans pour les hommes et 65,9 ans pour les femmes.

Pire pour les catégories les plus pauvres on observe déjà que 25% des hommes parmi les 5% les plus pauvres ne disposent pas de leur retraite car ils sont déjà morts. Par ailleurs actuellement déjà, parmi les 20% les plus pauvres, 35% des hommes et 19% des femmes ont une espérance de vie inférieure à 10 ans (contre 12% et 7% des plus riches)

Et c'est l'autre scandale de cette réforme : c'est qu'elle est particulièrement injuste puisqu'elle pénalise plus durement ceux qui ont commencé à travailler tôt en leur allongeant de fait leur temps de travail jusqu'à 64 ans.

Troisième scandale

Elle représente un danger réel pour les salariés les plus âgés qui voyant l'âge de leur retraite reculer vont se retrouver exposés à une précarité très importante.

Dans quelques années, des travailleurs ayant épuisé leurs droits

au chômage pourront même se retrouver au RSA à 62ans. Un scandale pour des gens qui auront cotisé tout au long de leur carrière professionnelle. « On peut estimer le coût social du décalage de l'âge minimum à 64 ans : une hausse de l'ordre de 100 000 du nombre d'allocataires de minimas sociaux » écrit le maître de conférence en économie à l'université Paris Panthéon Sorbonne Michael Zemmour dans le journal La Croix.

Devant de tels constats, la question du POURQUOI s'impose immédiatement.



Réforme des retraites

POURQUOI alors que le régime est solide, Macron a-t-il décidé de tout casser ? La réponse tient en 3 mots : par pure idéologie. La même qui le conduit, lui et ses prédécesseurs, à semer le chaos dans l'ensemble des services publics : de l'hôpital à l'école en passant par la justice ou l'énergie.

Bien sûr il ne pense pas à cela tout seul : l'Union Européenne, fidèle à sa logique néolibérale, qui réclame dans tous les pays membres les mêmes réformes de casse sociale lui souffle avec insistance sa feuille de route tout comme Black rock et autres fonds de pension américains qui se pourlèchent déjà les babines à l'idée de récupérer des clients pour leur système assurantiel.

Sur la forme

Nous venons de le voir ce projet de réforme est scandaleux sur le fond mais il l'est tout autant sur la forme car c'est au rouleau compresseur que le gouvernement entend passer dans le mépris total de l'opinion publique et de l'ensemble des représentants des salariés et des syndicats. En effet de la même façon que la population est attachée à ses services publics, elle est également profondément attachée à son système de retraite par répartition issu de l'après seconde guerre mondiale.

Jamais les électeurs n'ont confié à Macron le mandat de détruire cet outil de justice sociale. Nous nous souvenons tous dans quelles conditions le président actuel a été élu pour faire barrage au Rassemblement National et à Marine Le Pen et en aucun cas par adhésion à son programme.

 publicsenat.fr

Retraites : « Les femmes sont pénalisées par le report de l'âge légal », reconnaît Franck Riester

Et les résultats des législatives l'ont confirmé puisqu'elles n'ont pas données de majorité absolue et donc de pouvoir d'agir au parti présidentiel.

Mais Elisabeth Borne et son gouvernement ont décidé d'ignorer cette évidence et ne se gênent pas pour s'essuyer les pieds sur la représentation nationale et donc sur la démocratie. 11 fois et de manière de plus en plus outrageante Elisabeth Borne a eu recours au 49³ !!

11 fois comme autant de preuve qu'elle a le plus grand mépris pour les représentants élus et donc pour les électeurs.

Satisfaite de sa méthode au point de poser goguenarde avec un maillot de foot marqué 49° 3 offert par ses ministres, elle cherche désormais de nouvelles manœuvres pour limiter autant que possible le débat. Alors que la seule mesure juste serait de soumettre à un référendum national cette réforme qui va toucher l'ensemble de la population.

Pour toutes ces raisons et alors qu'un vent mauvais souffle une fois de plus sur notre pays, nous devons nous mobiliser pour exiger le retrait de cette réforme et surtout ne pas se laisser gagner par la morosité ou le défaitisme dont les médias nous abreuvent à longueur de temps. Avons-nous d'ailleurs d'autre choix ?

Albine CAILLIÉ

Notre site



La retraite,
elles en parlent...

«... J'approche des 61 ans. Depuis 1985, j'exerce mon métier d'assistante sociale au service des autres, à l'hôpital puis, depuis 1993 au service des élèves de collèges et lycées.

Depuis des années nous dénonçons le manque de postes mais, personne ne nous écoute. Notre charge de travail est de plus en plus importante avec de moins en moins de moyens. Lorsque nous sommes à l'écoute des enfants victimes de maltraitance, nous sommes seules dans notre bureau à porter leur souffrance. Nous alertons par des informations préoccupantes ou des signalements mais, partout il manque des postes et il devient impossible de répondre à toutes les demandes. Alors, c'est à nous de dire à ces enfants, ces adolescents que l'on a bien entendu leur souffrance, qu'ils seront protégés mais, qu'ils doivent être patients. C'est cette impuissance à pouvoir protéger plus vite et mieux qui devient de plus en plus pesante avec les années. On finit par devenir des éponges, on porte la souffrance de tous ces enfants, chacun(e) de nous tente de se protéger comme il (elle) peut, moi, j'ai fini par accumuler les kilos en mangeant du chocolat pour apaiser ma souffrance.

Il y a 5 ans, j'ai fait un burnout. C'est une forme de suicide psychique, on se déconnecte tellement la souffrance au travail est grande. C'est un sujet tabou mais, lorsque l'on pose la question, on s'aperçoit que beaucoup de collègues sont passées par ce moment douloureux.

J'approche de la retraite avec l'espoir de pouvoir souffler un peu mais, plus je m'approche et plus elle s'éloigne. Dernièrement des soucis de santé m'ont fait paniquer, et si je n'arrivais pas jusqu'à la retraite ? Trop injuste !!!

Parlons de salaire, lorsque j'ai débuté, j'avais juste au-dessus du smic avec un niveau Licence. Dans la fonction publique, les salaires augmentent très lentement, toute ma vie j'ai dû compter pour terminer les fins de mois. Nous avons eu une augmentation dernièrement mais, sous forme de prime qui ne sera pas comptabilisée pour la retraite ni pour les collègues en arrêt maladie. Là encore, quel mépris ! Après avoir constaté que nos salaires ne correspondaient pas à notre niveau d'étude, au lieu d'augmenter notre grille indiciaire, on nous a augmentés un peu sous forme de prime. C'est désespérant.

Je souhaite bon courage aux collègues qui ont encore des années à faire au service des autres et j'espère sincèrement qu'elles seront entendues dans leurs revendications salariales et que des postes seront enfin créés massivement.

Une collègue du SSFE

Je suis à l'âge où la génération précédente partait en pré-retraite... Dans une profession où l'on est le réceptacle quotidiennement de la difficulté et de la souffrance, pour tenir et positiver, je commençais à réfléchir à ma future vie de retraitée : occuper mes journées avec les petites choses du quotidien sans speeder... enfin prendre le temps de m'occuper de moi, donner un coup de main à la voisine ...ou pas ! le plaisir d'un agenda avec du vide afin d'y mettre des activités choisies, des activités sympas et positives...

Et le retour de la réforme des retraites, celle contre laquelle nous avons bataillé il y a 3 ans... un départ à 65 ans annoncé... le covid, des conditions de travail encore plus dégradées, la fatigue des élections professionnelles. Alors que l'on voudrait que la machine ralentisse, ça sent de nouveau très mauvais ! mais des français.es très fortement opposé.es, les organisations syndicales toutes ensemble pour faire front ...les médias qui communiquent sur la non nécessité de la réforme...

L'annonce de la réforme des retraites reportée à 2023... chouette, c'est presque le plus beau des cadeaux de Noël, on peut souffler et espérer que le report des annonces au 10 janvier soit encore reporté à ...jamais ! Mais non, le 10 janvier arrive et les annonces aussi : Pan ! Touchée !

D'abord un sms aux copines nées en 1961 et qui doivent partir cette année : rappelle moi ton mois anniversaire ! Avant septembre ? Ouf ! Après septembre 1961 ? ben si, tu vas devoir rajouter des trimestres et serrer les dents plus de temps en espérant que ton cœur tienne à la tâche parce que votre cœur, Mesdames si vous ne le savez pas, c'est l'organe qui lâche le plus souvent et chez les femmes bien plus que pour ces messieurs.

Puis on pense à soi, premier réflexe de survie : oublier la retraite ! ne penser qu'à aujourd'hui, ne plus faire de projet parce que c'est déstabilisant de prévoir et de devoir reporter sans jamais savoir à quand. On se met à penser comme certain.es jeunes, on n'y croit plus à la retraite, on va travailler jusqu'à ce que mort s'en suive. Les dessins d'humour par sms sur les vieux et vieilles allant au travail ne font plus rire !

Et puis l'espoir qui revient, la vague qui grossit, qui grossit avec les messages qui montrent que le nombre que nous sommes à ne pas être d'accord est bien réel., que se battre pour un retour d'une retraite à 60 ans, c'est moins usant que devoir travailler 4 ans de plus et moins onéreux qu'une baisse de pension avec laquelle nous devons survivre si nous laissons ce gouvernement gagner. Alors hop, vivre c'est lutter, et le rappel que c'est uniquement grâce à la persévérance dans la lutte des générations précédentes que les travailleuses et travailleurs ont gagné et défendu nos droits à vivre dignement ! C'est maintenant à nous de nous battre pour conserver nos droits et en gagner d'autres pour et avec nos enfants. TOUS ENSEMBLE, TOUTES ENSEMBLE, GREVE GENERALE !

Nathalie ANDRIEUX HENNEQUIN

Et qu'en est-il des pensions ?

 Ouest-France

Réforme des retraites. Les femmes « un peu pénalisées » par le report de l'âge, admet Franck...

La pension, un traitement continué et un salaire socialisé

Le code des pensions est partie intégrante du statut du fonctionnaire.

Outre que celui-ci le protège des pressions de toutes sortes, assure l'indépendance, la neutralité, la continuité du service public sur l'ensemble du territoire, la pension y est définie comme « une allocation pécuniaire personnelle et viagère accordée aux fonctionnaires civils et militaires et, après leur décès, à leurs ayants-cause désignés par la loi, en rémunération des services qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leurs fonctions ». Elle est assimilée à une continuation du traitement dont elle a la même nature juridique.



Comme ce dernier, elle ne rémunère pas seulement un travail mais vise à garantir « en fin de carrière à son bénéficiaire des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de sa fonction ».

Les agent-es de la Fonction publique ne sont pas des privilégié-es !

Même la Cour des comptes est contrainte de le reconnaître : « Des règles différentes n'induisent pas obligatoirement des inégalités de retraite, de même, au demeurant, que des règles similaires appliquées à des populations différentes ne garantissent pas nécessairement l'équité. Cette convergence des taux moyens de remplacement des pensions entre les retraités de la fonction publique et ceux du secteur privé s'est effectuée dans un mouvement commun de baisse, mais pour des raisons propres à chaque régime : la hausse de la part des primes dans la Fonction publique, le mode d'indexation des salaires portés aux comptes dans le privé. »

SURFEZ SUR LE WEB

www.snuasfp-fsu.org

Courriel : contact@snuasfp-fsu.org

Un site qui vous présente les dossiers d'actualité. Vous y trouverez aussi les premiers éléments de réponse à vos questions et les coordonnées de votre secrétaire académique et de vos élus CAPA.



SNUASFPFSU

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS

Tél. : 01 41 63 27 55 - Fax : 01 41 63 15 48

Directeur de publication : Brice CASTEL

Impression : IMPRIMERIE L'IMPRIME

93330 Neuilly-sur-Marne

Régie publicitaire : COM D'HABITUDE PUBLICITE

Conception graphique : Jeanet MELEZAN

CPPAP : 1022 S 06656

Ont participé à cette revue :

Lise BAZIER - Albine CAILLIE - Brice CASTEL -

Evelyne d'AVIAU DE TERNAY - Sylvie GACHENARD

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Les principales leçons à tirer du scrutin

Pas de doute, le bilan de ces élections professionnelles est largement positif pour le SNUAS FP FSU et la FSU.

La FSU sort largement confortée puisqu'elle se maintient partout à haut niveau et même progresse à l'échelle de la fonction publique. Elle acquiert même une représentativité dans la fonction publique territoriale.

Le bilan est également particulièrement favorable pour notre syndicat, le SNUAS FP FSU, car associé avec le SNICS FSU (le syndicat des infirmières) nous emportons près de 70 % des sièges de commissaires paritaires et sommes donc en position de force pour défendre pratiquement partout notre profession et nos collègues qu'elles soient AS ou CT.

Ces points très positifs ne doivent cependant pas faire oublier un autre élément des plus inquiétants. En effet force est de constater que la participation n'est une fois de plus pas à la hauteur des enjeux

et encore plus basse que lors des dernières élections. A l'éducation nationale elle ne parvient pas à atteindre les 40%. Et quelques soient les résultats, cette situation est particulièrement préoccupante.

Bien sûr il est aisé d'accabler le vote électronique tant celui-ci paraît peu mobilisateur. Entre les espaces électeurs, les identifiants et autres codes particulièrement indigestes, on ne peut que trouver la procédure rebutante mais la palme est à attribuer à ceux qui ont décidé que les assistantes sociales scolaires (et les AESH ?) devraient récupérer leur notice de vote dans les locaux de la DSDEN quelque soit la distance qui les éloigne de leur établissements scolaires...

Mais se limiter à cette analyse serait se cacher d'autres aspects du problème et notamment la perte de sens qu'ont ces élections pour un nombre de plus en plus important de collègues. « A quoi ça sert ? » nous disent elles parfois désabusées. Et c'est vrai les CAPA ont été en partie vidées de leur attribution ces dernières années.

On n'y voit plus les promotions au grade supérieur ni les mouvements. Le système est de plus en plus opaque laissé aux mains d'une administration pourtant exsangue en termes de moyen humain et qui avait bien besoin de représentants des personnels pour soulever telle ou telle incohérence.

Par ailleurs la nouvelle organisation qui regroupe dans la même CAPA les assistantes sociales et les CTSS avec les infirmières tout en diminuant le nombre de siège à pourvoir conduit mathématiquement à une diminution du nombre de commissaires paritaires issus du service social.

C'est une façon d'invisibiliser nos professions que nous n'avons eu de cesse de dénoncer ces dernières années.

Et pourtant, malgré tout, nous restons absolument convaincues de l'importance des actions que mèneront les commissaires paritaires

SNUAS FP FSU tout au long du prochain mandat.

Dans les instances elles défendront notre profession et porteront les mandats de notre syndicat.

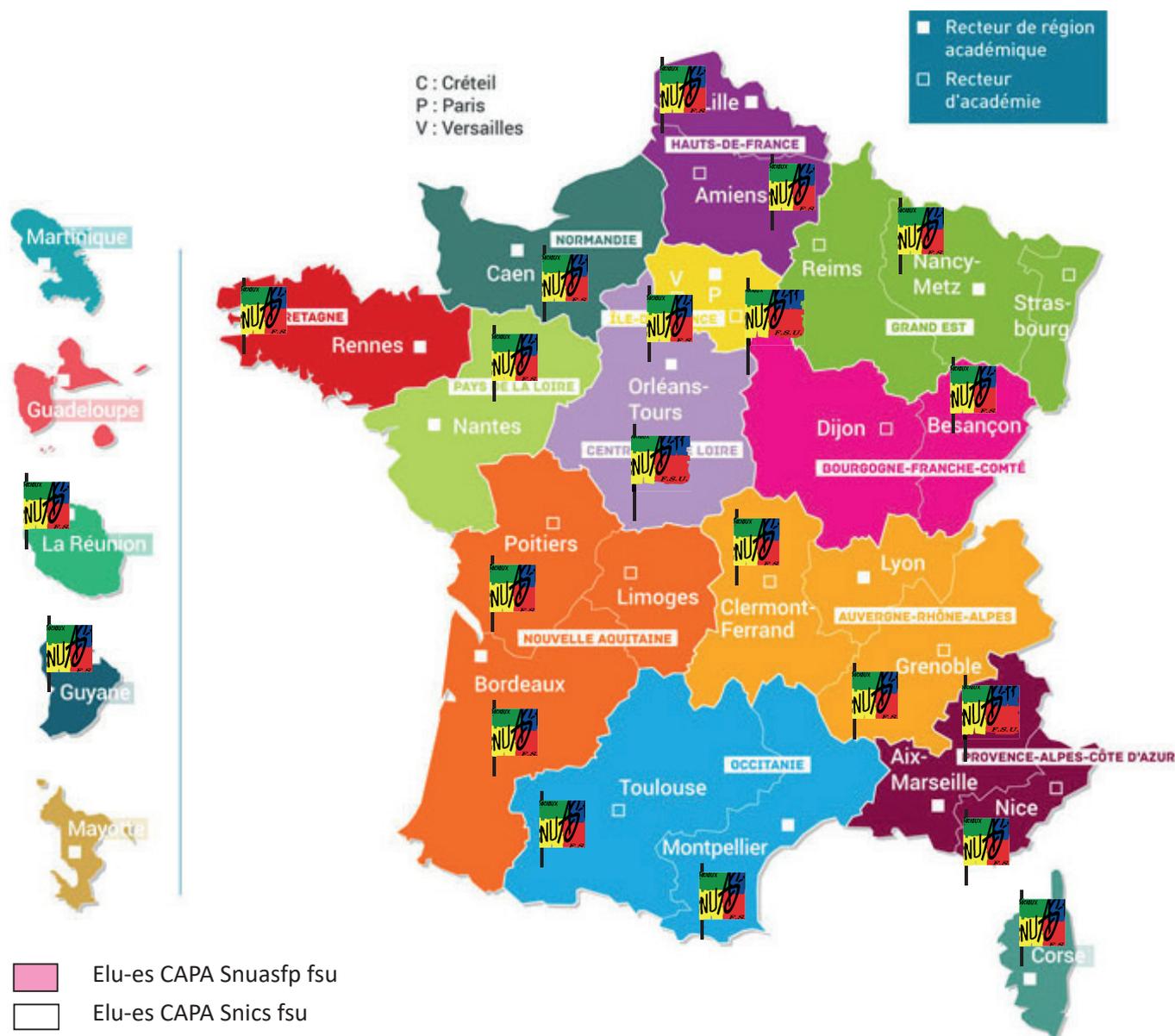
Elles réclameront chaque fois qu'elles le jugeront nécessaire des audiences et des groupes de travail et bien sûr elles seront aux cotés des collègues qui rencontreront des difficultés.

Au printemps un stage de formation sera organisé à l'attention des commissaires paritaires, nouveaux ou plus aguerris, et un accompagnement pour chacune des situations qu'elles pourront rencontrer leur sera proposé.

Albine CAILLIÉ



Élu-e-s CAPA de la FSU



ACADEMIE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
AIX-MARSEILLE	LAUZIERE Hélène	ALBERTI Brigitte
AMIENS	KIEFER Virginie	BREART Adeline
BESANCON	QUERTAINMONT Dorothée	ZINCK Nicolas
	DARTEVELLE Nathalie	VOISIN Marie-Pierre
BORDEAUX	CHOBEAUX-JOURNOT Pascale	MAGHDAD Marie-France
	MAGNANOU Véronique	LAPHA Pascal
CLERMONT-FERRAND	DESCAMPS Frédéric	PLISSON Magalie
	COUDERC Clémentine	DEMANGET Natacha
CORSE	GARCIA Stéphanie	CHIUDINI Anna
	BOUNOURI Samia	BRIELLES Agnès
DIJON	GUERESCHI Saphia	MAZZOCATO Vanessa
	MEYNET Marylin	BOLLIET Manon
GRENOBLE	MERY Odile	SEGAFREDO Pascale
	CAMPRASSE Maryse	CAUSERET Marie-Louise
GUADELOUPE	AUDIGEOS-BERTEAUD Sylvie	BECK Tatiana
	FLEURY Anne-Laure	ALAIS ZULEMARO Irène
LA REUNION	ALFARO Elisabeth	MARTY Fanny
LILLE	DAMADE Claire	CERISIER-OGOUE Murielle
LYON	MY Delphine	LEROY Claudine
MARTINIQUE	JACOB Hélène	BOSSE Célia

MAYOTTE	DUPRAZ Jeanne	BRUGHEMAN Sophie
MONTPELLIER	CARIAT Sandie	GINISTY Fabienne
NANCY-METZ	STREIFF Brigitte	JACQUINOT Mylène
	CHOFFEL Cristel	VARETTE Mathilde
NANTES	CHEVALIER Céline-Marie	GUIOT Edwige
	CARIS Marion	DERAMBOURG Béatrice
NICE	MEDAN Aurélien	TALEB Aïcha
	FRANCOIS Patricia	MAGNAN Agnès
NORMANDIE	HOARAU Véronique	SAINT-MARTIN Dominique
	GUENOT Marion	GUILLOCHON Maud
ORLEANS-TOURS	CHANTOISEAU Chantal	TIMIZAR-LE PEN Lillas
	HERRERA Agnès	COUVIDAT Catherine
POITIERS	FLOCH Pauline	DUCLOUET Roselyne
	BROUSMICHE Estelle	AJAGAYA LEBEAU Bernadette
REIMS	GUENNEC Cécile	LAINGUY Hélène
	DUVIVIER Nathalie	CALLEJA Cécile
STRASBOURG	FRITSCH Anne-Marie	WOLFF Valérie
TOULOUSE	FABREGA Anne	DUBIE Julie
VERSAILLES	PLISSIER Gaëlle	CAILLIE Albine

Bulletin d'adhésion 2022-2023



Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique
 Fédération Syndicale Unitaire
 104 rue Romain Rolland – 93260 Les Lilas
 Tél. : 01 41 63 27 55 Fax : 01 41 63 15 48
 Mèl : contact@snuasfp-fsu.org Site : http://snuasfp-fsu.org

Bulletin d'adhésion 2022-2023

COORDONNEES PERSONNELLES

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 Ville _____ Code postal _____
 Date de naissance _____ Tél _____ Portable _____
 Grade _____ Echel. _____ Indice _____ MAIL: _____
 Situation administrative :
 Titulaire Disponibilité Détaché(e) Temps partiel _____ %
 Stagiaire Contractuel(le) Retraité(e)



Vous avez le choix de recevoir la revue POUR de la FSU, par voie dématérialisée ou postale
 Merci de cocher l'option choisie : VOIE DEMATERIALISEE VOIE POSTALE

ADRESSE PROFESSIONNELLE

Fonction Publique : Etat Territoriale Hospitalière
 Education Nationale Armées Autres
 Etablissement _____ Service d'affectation _____
 Ville d'exercice _____ Code postal _____
 Académie (si éducation nationale) _____ Région _____
 Tél 1 Pro _____

J'accepte de fournir au SNUASFP-FSU les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à les faire figurer dans ces fichiers et traitement automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant directement au SNUASFP-FSU.

Tableau des cotisations 2022-2023

Assistant.e de service social des administrations de l'État

Grade 1														
échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Indice	390	404	415	426	440	452	465	482	502	523	546	566	576	592
Cotisation	105	110	110	115	125	130	135	140	150	155	165	175	175	180
Coût réel	35,7	37,4	37,4	39,1	42,5	44,2	45,9	47,6	51	52,7	56,1	59,5	59,5	61,2

Grade 2											
échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Indice	433	448	462	478	497	522	545	566	585	605	627
Cotisation	120	125	135	140	150	155	165	175	180	185	190
Coût réel	40,8	42,5	45,9	47,6	51	52,7	56,1	59,5	61,2	62,9	64,6

Conseiller.e technique de service social des administrations de l'État

Grade 1												
échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Indice	438	455	471	488	505	529	548	566	590	611	640	658
Cotisation	125	135	140	145	150	155	165	175	180	185	195	200
Coût réel	42,5	45,9	47,6	49,3	51	52,7	56,1	59,5	61,2	62,9	66,3	68

Grade 2								
échelon	1	2	3	4	5	6	7	8
Indice	536	561	579	603	620	645	669	680
Cotisation	160	170	180	185	190	195	200	205
Coût réel	54,4	57,8	61,2	62,9	64,6	66,3	68	69,7

Etudiant.e.s/ contractuel.le.s	25
Retraité.e.s	110
Temps partiel	Cotisation x temps partiel (%)

Important : la cotisation réglée ouvre droit à un crédit d'impôt ou à une réduction d'impôt à hauteur de 66 % (voir coût réel indiqué dans les tableaux de cotisation)

REGLEMENT PAR CHEQUE
 Nombres de chèques 1 2 3
 Montant réglé :
 PRELEVEMENT
 AUTOMATIQUE :
 de 3 à 5 mensualités selon la date
 d'arrivée !

AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE à compléter

Nom et prénom

.....

Adresse

LES COORDONNEES DE VOTRE COMPTE

Numéro d'identification international de votre compte bancaire - IBAN

.....

.....

.....

Code international identification de votre banque - BIC

.....

A envoyer accompagné d'un RELEVÉ

D'IDENTITE

BANCAIRE avec votre bulletin d'adhésion

à : SNUASFP FSU - 104 rue Romain

Rolland

93260 Les LILAS

Le.....

.....

Signature

